



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
RÈGLEMENT D'URBANISME**

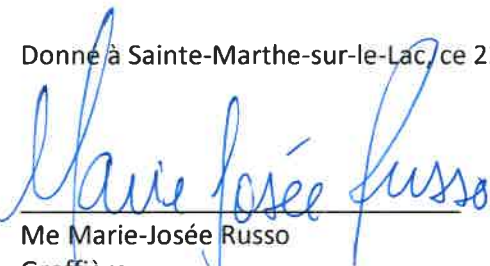
AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra soit faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel ([urbanisme@vsmsll.ca](mailto:urbanisme@vsmsll.ca)) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 09 août 2022 à midi**, soit se faire entendre lors de la séance du conseil du mercredi 10 août 2022 à 20h au Centre communautaire situé au 99 rue de la mairie.

**348, rue du Muscat**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre une quatrième porte de garage à l'arrière d'un garage privé alors qu'un maximum de trois portes de garage est autorisé par garage privé.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.

  
Me Marie-Josée Russo  
Greffière